

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE-DE-L'ISLET**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Damase-de-l'Islet tenue le mercredi 12 juin 2019, à 19 h, à la salle du Conseil et à laquelle étaient présents Madame la conseillère, Cathy Michaud, Messieurs les conseillers, Pierre Caron, Jonathan Duval, Gaétan Lord et Marcel Pelletier, tous formant quorum sous la présidence de Madame le Maire Anne Caron.

La secrétaire-trésorière dresse le procès-verbal.

01. MOT DE BIENVENUE

Madame Caron souhaite la bienvenue à tous.

02. SUJETS

1. Engagement pour pavage sur le 6 e rang no.dossier 655864 et RIRL 2017-603B

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'appel d'offres publiques pour le pavage du 6 e Rang, no dossier 655864 avec les plans et devis préparé par SNC-Lavalin ;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé leur soumission et que l'ouverture de celles-ci a eu lieu le 28 novembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions effectuée par SNC-Lavalin confirme que la plus basse soumission conforme est celle de la compagnie Construction B.M.L., Division de Sintra inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a obtenu les autorisations du ministre, du MTQ et du MAMH requises ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 101-06-2019**
Il est proposé par le conseiller Gaétan Lord, appuyé par le conseiller Marcel Pelletier et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet octroie le contrat de construction pour le pavage du 6 e Rang, no dossier 655864, à la compagnie Construction B.M.L., Division de Sintra inc. pour un montant de 727 093.28 \$ incluant les taxes. La lecture de cette résolution est faite séance tenante

car le Conseil n'a pas pris connaissance de la présente avant cette séance.

2. Engagement du Laboratoire pour le projet RIRL 2017-603B

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'engagement d'un laboratoire dans le dossier pavage du 6 e Rang, no dossier 655864 et RIRL 2017-603B ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires sur trois ont répondu et que l'ouverture de celles-ci a eu lieu le 22 mai dernier ;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions effectuée par la direction générale municipale et SNC-Lavalin confirme que la plus basse soumission conforme est celle de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup, au montant de 7 353.00 \$ avant taxes.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet a obtenu les autorisations du ministre, du MTQ et du MAMH requises ;

EN CONSÉQUENCE, **Résolution 102-06-2019**
Il est proposé par le conseiller Jonathan Duval, appuyé par la conseillère Cathy Michaud et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Damase-de-L'Islet octroie le contrat de surveillance pour la qualité des matériaux à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup, au montant de 7 353.00 \$ avant taxes. La lecture de cette résolution est faite séance tenante car le Conseil n'a pas pris connaissance de la présente avant cette séance.

03. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Proposée par la conseillère Cathy Michaud, il est 19 h 07.

Maire

D.G/Sec.-trés.